

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 27 Juin 2019

Délibération n°20190627_13

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 42

Absents : 32

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 9

Votants : 53

- dont « pour » : 53

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : Agence Technique Départementale de la Charente - adhésion aux missions optionnelles

Le jeudi 27 Juin 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21 Juin 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de TOURRIERS.

Présents : CAILLAUD Nadia - AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - GIRAUD-BERNARD Éric - CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - RAVION Didier - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - CRINE Jean-Jacques – PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian - VIDAUD Pierre - CHABAUTY James - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - PELLETIER Dominique - GIROUX-MALLOT Françoise - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - BOURABIER Jacques - BOURIN Michel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André - POTEL Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - SEVRIT Raymond - GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre

Absents excusés :

LHERIDEAU Daniel représenté par son suppléant BOUCHET Eric

COLIN Jean-Pierre représenté par son suppléant GUICHENEUY Philippe

GAROT Jean-Pierre (pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre)

KAUD Pascal (pouvoir à BOUCHAUD Gérard)

BRUN Jackie (pouvoir à VIAUD Annette)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à CROIZARD Christian)

THURU Marie-Danielle (pouvoir à VIDAUD Pierre)

BERNARDAUD Thierry (pouvoir à CHABAUTY James)

BEAU Nathalie (pouvoir à BOIREAUD Philippe)

VINCENT Gérard (pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc)

CAMY Bruno (pouvoir à ROUMAGNE Magalie)

BASSET Véronique - LIOT Gérard - ROUSSEAU Christian - LACOEUILLE Bernard - STASIAK Jean-Louis

Absents non excusés : COMBAUD Alain - SOULET Marilys - PREVAUTEL Caroline - BLANCHON Alain - FLAUD Yves CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire - DURAND Jean-Louis - BERTHAULT Patrick - EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - BUTON Sylviane.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

Objet : Agence Technique Départementale de la Charente - adhésion aux missions optionnelles

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 Décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° 2017-11_R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,

Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure, à l'unanimité :

DECIDE de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16 à compter du 01/01/2019 :

- « **Appui à la signature électronique** », incluant notamment :
 - l'accès à la centrale d'achat de certificats électroniques,
 - l'assistance des utilisateurs à l'utilisation des certificats,
- « **Cartographie numérique/ visualisation** »,
- « **module métier de cartographie numérique de gestion de l'urbanisme** »
- « **module métier de cartographie numérique de gestion de l'assainissement** »
 - l'assistance des utilisateurs à l'exploitation du SIG
 - la formation aux logiciels
 - la télémaintenance
 - la participation aux clubs utilisateurs
 - l'envoi de documentations et de listes de diffusion

PRECISE que ces missions optionnelles seront exercées selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines,

APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle optionnelle correspondante,

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

